

auditeurs et leur montrer en quelque sorte du doigt suivant quelle règle ils doivent ordonner leur vie ; il doit terminer enfin en exhortant les assistants à détester et à fuir les vices, à pratiquer la vertu.

Nous savons bien, il est vrai, que, pour un grand nombre, cette tâche de l'enseignement de la doctrine chrétienne n'est pas enviable, étant estimée chose de peu de valeur et impropre peut-être à procurer la faveur populaire. Toutefois, Nous considérons que c'est là le jugement de ceux qui se laissent guider par la légèreté plus que par la vérité. Sans doute, Nous ne refusons pas l'approbation due aux orateurs sacrés qui, par un souci sincère de la gloire divine, se consacrent soit à la défense et à la revendication de la foi, soit à l'éloge des saints. Mais leur travail en appelle un autre préalable, à savoir celui des catéchistes : si celui-ci manque, les fondements manquent, et c'est en vain que travaillent ceux qui bâtissent la maison.

Trop souvent des discours très ornés, qui sont accueillis par l'applaudissement d'une très nombreuse assemblée, aboutissent uniquement à charmer les oreilles ; ils ne remuent aucunement les âmes. Par contre, une instruction catéchistique, bien qu'humble et simple, c'est cette parole dont Dieu atteste par Isaïe : « *Tout comme la pluie ou la neige descend du ciel, et n'y retourne plus, mais enivre la terre, et la remplit et la fait germer, et donne la semence à qui sème, et le pain à qui mange ; ainsi sera ma parole qui sortira de ma bouche : elle ne me reviendra pas vaine, mais elle fera tout ce que j'ai voulu, et elle prospérera en ceux à qui je l'ai adressée* » (17).

Nous pensons qu'il faut juger pareillement ces prêtres qui, pour mettre en lumière les vérités de la religion, écrivent des livres considérables : ils sont assurément dignes d'être abondamment exaltés, de ce chef. Combien est petit cependant le nombre de ceux qui consultent les ouvrages de ce genre, et qui en tirent un fruit qui réponde au travail et aux vœux des auteurs ? Tandis que l'enseignement de

---

(17) La. LV, 10, II.